Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260423-2026_06_04-DE

COMMUNE DE PEUMERIT-QUINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Date de la convocation :
16 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**10**
Votants	**11**

Secrétaire de séance :
M. Alan LE ROUX

Le **jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Peumerit-Quintin se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-Hélène BERNARD, Maire, à la salle polyvalente de Peumerit-Quintin.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-Hélène BERNARD, M. René LERAY, Mme Annie BENION, M. Jean-Pierre DEREDEL, M. Mickael HOURMAN, Mme Nolwenn BLOUIN, M. Alan LE ROUX, Mme Bronwen PINSCHOF, Mme Aela GUILLERMIC, M. Yeltaz PIGUEL.

ETAIT REPRÉSENTÉ : Mme Riwanon LABASQUE (pouvoir à Mme Aela GUILLERMIC).

ETAIT ABSENT :

DÉLIBÉRATION N°2026_06_04
PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le Département des Côtes d'Armor sollicite auprès des communes une participation au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2026.

Les communes sont libres d'accorder ou non une subvention de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes. En cas de participation, le montant est libre. Toutefois, le courrier suggère une participation entre 0,35€ et 0,40€ par habitant. Pour Peumerit-Quintin (196 habitants selon le dernier relevé INSEE), cela équivaudrait à une participation entre 68,60 € et 78,40 €.

L'argent collectée permet au Département d'accompagner les jeunes, en matière de subsistance, de logement, de formation, de santé ou encore de mobilité.

Pour l'année 2025 la commune de Peumerit-Quintin avait versé la somme de 75,40 €, (soit 0.40 € x 189 habitants).

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201693-20260423-2026_06_04-DE

DÉCIDE de verser une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département des Côtes d'Armor au titre de l'année 2026.

FIXE la participation de la commune de Peumerit-Quintin à 0,40€ par habitant, soit un montant total de 78,40 €.

Le secrétaire de séance,
M. Alan LE ROUX
Conseiller municipal

La présidente de séance,
Marie-Hélène BERNARD
Maire

